

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 JUILLET 2011 à 18 H 00

Commission Finances, Transferts Intercommunaux, Ressources Humaines, Technologie de l'Information et de la Communication : réunie le 05/07/2011

Commission Travaux, Démocratie Participative, Cadre de Vie, Urbanisme, P.S.M.V., Développement Durable: réunie le 30/06/2011

Commissions Sport, Développement Sportif : réunie le 08/06/2011

Commissions Enseignement, Vie Scolaire et Péri-scolaire, Petite Enfance, Loisirs Jeunesse : réunie le 08/07/2011

ORDRE DU JOUR

EXPOSE DU MAIRE

INTERCOMMUNALITE

- 1 – Schéma Départemental de la coopération intercommunale : avis de la Commune (5.7-574)
- 2 – Agence d'Urbanisme Clermont Métropole : adhésion de la Commune (7.10)

FINANCES – MARCHES

- 3 – Décision Modificative n° 2 (7.1-712)
- 4 – Salle Dumoulin : modification de l'autorisation de programme n° 2008-1 (1.1-112)

RESSOURCES HUMAINES

- 5 – Tableau des effectifs 2011 : créations et suppressions de postes (4.1-411)
- 6 – Régime indemnitaire des ingénieurs et techniciens (4.5-451)

AMENAGEMENT URBAIN – CADRE DE VIE

- 7 – Ilot Grenier : programme de travaux de sécurisation (2.2-223)
- 8 – AFU « Les Martres » : accord de la commune sur la création de l'association (8.4)
- 9 – avenue du Stade : reclassement d'une section de la route dans la voirie publique communale
- 10 – Lavoir avenue du Commandant Madeline – réhabilitation : dépôt d'un permis de démolir (2.2-223)
- 11 – 3 route d'Ennezat : vente d'une maison (3.2-321)
- 12 – Achat d'un bâtiment préfabriqué à la Communauté de Communes Riom Communauté (3.1-311)

SPORTS

- 13 – Fonds d'Initiatives Sportives : Brizon Gym Riomais (7.5-752)

ENFANCE - JEUNESSE

- 14 – Services d'accueil péri et extrascolaire : modification du règlement intérieur (8 - 8.1)
- 15 – Centres sociaux : avenant de reversement de subvention (7.5-752)

ADMINISTRATION GENERALE

- 16 – Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) : Convention de dématérialisation de données électorales

QUESTIONS DIVERSES

L'exposé du Maire sera suivi d'une brève suspension de séance, destinée à permettre aux personnes présentes de prendre éventuellement la parole sur l'ordre du jour.

Dans la mesure où l'heure le permettra, la parole sera de nouveau donnée au public, après la clôture de la séance officielle, pour toutes interventions complémentaires.